

# LNA SANTÉ

Société anonyme

7 Boulevard Auguste Priou

44120 Vertou

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

KPMG SA

7 boulevard Albert Einstein

BP 41125

44311 Nantes

BEAS

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

# LNA SANTÉ

Société anonyme

7 Boulevard Auguste Priou

44120 Vertou

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

À l'assemblée générale de la société LNA SANTÉ

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LNA SANTÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 à compter du 1er janvier 2025 décrit dans la note I de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Évaluation des titres de participation, autres titres immobilisés et créances rattachées**

#### **Risque identifié :**

Les titres de participation, les autres titres immobilisés qui y sont affectées, les créances rattachées et comptes-courants, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour respectivement des montants nets de 215 millions, 18 millions, 312 millions et 190 millions d'euros, représentent les postes les plus importants du bilan.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au prix d'acquisition ou à la valeur d'apport. Les autres titres immobilisés intègrent les malis de fusion affectés à ces titres de participation.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, la valeur brute comptable de ces titres et des malis de fusion qui y sont affectés est appréciée comparativement à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée par la direction générale du groupe sur la base de l'actif net réévalué de la société détenue. La réévaluation de l'actif net de la société détenue correspond à l'actif net comptable de la société corrigée des plus-values latentes estimées de ses actifs, déterminées sur la base :

- soit de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont générés par l'exploitation ;
- soit d'un multiple de chiffre d'affaires selon l'affectation aux secteurs opérationnels : Médico-Social France, International, Métier et Sanitaire France ;
- soit de la valeur éventuelle de réalisation.

Par ailleurs, les créances rattachées aux titres de participation et comptes-courants peuvent également faire l'objet d'une dépréciation si, sur la base de ces analyses, leur caractère recouvrable était remis en cause.

Nous considérons que l'évaluation des titres de participations, des autres titres immobilisés qui y sont affectés, des créances et comptes-courants rattachés comme un point clé de l'audit en raison :

- de leur importance dans les comptes de votre société ;
- des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité, fondée notamment sur des perspectives de rentabilité dont la réalisation est par nature incertaine.

#### **Notre réponse :**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des malis de fusion affectés à ces titres, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des méthodes mises en place par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation et des malis affectés ;
- vérifier que l'actif net comptable retenu concorde avec les comptes de l'entité détenue qui, par ailleurs, ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- vérifier que les montants estimés des plus-values latentes sont conformes aux méthodes d'évaluation retenues par le Groupe ;
- apprécier, par sondages, la cohérence et le caractère raisonnable des hypothèses retenues, incluant notamment :

- les business plan présentés au conseil d'administration, retenus par la Direction, au regard des données budgétaires, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le Groupe ;
- le taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation retenus par la Direction en nous assurant de la pertinence des différents paramètres qui le constituent, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances et comptes-courants rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons vérifié que la note 2.3 et de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LNA SANTÉ par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le cabinet KPMG et du 23 juin 2010 pour le cabinet BEAS en tant que commissaire aux comptes suppléant du cabinet In Extenso Audit.

Au 31 décembre 2025, KPMG était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et BEAS dans la 1ère année de sa mission en tant que commissaire aux comptes titulaire, faisant suite à la démission du cabinet In Extenso Audit le 25 septembre 2025.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes et Saint-Herblain, le 27 avril 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG

BEAS

.....  
Vincent BROYÉ

.....  
Guillaume RADIGUE

**COMPTES ANNUELS**

**SA LNA SANTE**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

# BILAN AU 31/12/2025

## Bilan actif

Rubriques (en euros)	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 846 407	10 176 509	2 669 897	2 551 896
Fonds commercial	51 900		51 900	51 900
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 213 324		1 213 324	450 761
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	188 023	91 440	96 583	37 642
Autres immobilisations corporelles	4 388 968	3 584 421	804 547	793 791
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	237 059 577	22 483 825	214 575 752	215 481 269
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations	312 183 068		312 183 068	317 910 324
Autres titres immobilisés	27 821 809	21 163	27 800 646	27 762 185
Prêts				
Autres immobilisations financières	390 097		390 097	558 325
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>596 143 174</b>	<b>36 357 359</b>	<b>559 785 815</b>	<b>565 598 093</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	15 137		15 137	1 014
Avances, acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	16 214 416	46 680	16 167 735	16 122 864
Autres créances	201 239 963	8 585 255	192 654 708	181 801 745
Charges constatées d'avance	2 268 278		2 268 278	2 013 803
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres	3 339 656		3 339 656	4 933 757
Autres titres	5 999 998		5 999 998	5 000 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus	3 792		3 792	15 144
Disponibilités	83 348 026		83 348 026	63 596 419
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>312 429 269</b>	<b>8 631 935</b>	<b>303 797 334</b>	<b>273 484 745</b>
Frais d'émission des emprunts	1 075 723		1 075 723	1 526 720
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>909 648 167</b>	<b>44 989 295</b>	<b>864 658 871</b>	<b>840 609 558</b>

**Bilan passif**

Rubriques (en euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 21 418 832 )	21 418 832	21 418 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport	99 598 501	99 598 501
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserve légale	2 141 883	2 141 883
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 767 904	18 767 904
Report à nouveau	97 655 808	78 870 060
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(4 661 015)</b>	<b>25 456 806</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	207 431	298 234
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>235 129 344</b>	<b>246 552 221</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	2 653 454	2 794 901
Provisions pour charges	1 345 662	1 549 232
<b>PROVISIONS</b>	<b>3 999 116</b>	<b>4 344 133</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	91 192 072	91 192 073
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205 308 721	227 571 561
Emprunts et dettes financières diverses	71 221 645	38 107 554
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 995 276	6 004 417
Dettes fiscales et sociales	7 520 394	7 020 527
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	688 220	377 112
Autres dettes	243 537 694	219 364 325
Produits constatés d'avance	66 385	75 633
<b>DETTES</b>	<b>625 530 410</b>	<b>589 713 203</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>864 658 871</b>	<b>840 609 558</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

Rubriques (en euros)	Exercice 2025		Total	Exercice 2024
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue	54 482 403	811 204	55 293 608	52 703 528
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>54 482 403</b>	<b>811 204</b>	<b>55 293 608</b>	<b>52 703 528</b>
Production stockée				
Production immobilisée				129 454
Subventions			111 230	145 222
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 789 982	216 971
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			20 340	
Autres produits			69 333	7
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>57 284 495</b>	<b>53 195 181</b>
Achats de marchandises			19 007	40 508
Variation de stock (marchandises)			(14 123)	1 007
Achats de matières premières et autres approvisionnements			150 004	135 669
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (y compris redevance crédit bail mobilier/immobilier)			30 373 722	28 279 309
Impôts, taxes et versements assimilés			714 641	658 161
Salaires			16 090 798	14 809 036
Cotisations sociales			8 657 500	6 352 357
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 343 641	1 936 978
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 648 535	1 115 403
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			3 458	
Autres charges			98 191	91 529
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>59 085 378</b>	<b>53 419 956</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 800 882)</b>	<b>(224 775)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>30 098 482</b>	<b>44 089 775</b>
Produits financiers de participations			23 810 330	40 913 075
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 203 902	982 147
Autres intérêts et produits assimilés			1 015 168	1 992 879
Reprises sur dépréciations et provisions			4 069 080	201 653
Différences positives de change				20
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et instruments de trésorerie				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>33 865 856</b>	<b>22 174 429</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			18 728 485	6 472 500
Intérêts et charges assimilées			15 137 281	15 701 793
Différences négatives de change				136
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			90	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instrument de trésorerie				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(3 767 374)</b>	<b>21 915 346</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(5 568 256)</b>	<b>21 690 571</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>341 731</b>	<b>5 724 610</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>47 358</b>	<b>4 809 178</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>294 373</b>	<b>915 432</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			574 767	480 963
Impôts sur les bénéfices			(1 187 635)	(3 331 766)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>87 724 708</b>	<b>103 009 567</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>92 385 724</b>	<b>77 552 760</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>(4 661 015)</b>	<b>25 456 806</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(4 661)</b>	<b>25 457</b>
Dotations nettes amortissements et provisions	15 579	8 407
Dividendes reçus	(11 464)	(26 569)
Autres produits et charges		(655)
Résultat de cession et autres charges	(77)	107
Charge d'impôt	(1 188)	(3 332)
Charge d'intérêt	11 629	11 698
<b>MBA AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT ET IMPÔTS</b>	<b>9 818</b>	<b>15 113</b>
Variation du BFR	2 744	(2 313)
Impôts payés	171	2 276
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONELLES</b>	<b>12 733</b>	<b>15 076</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 860)	(1 248)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(437)	(124)
Acquisitions d'immobilisations financières et autres	(11 970)	(1 207)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	311	183
Acquisitions d'actifs financiers		
Variation des autres prêts et avances consentis	5 470	(8 986)
Cession d'immobilisations incorporelles		
Cession d'immobilisations corporelles	20	24
Produits de cession d'autres éléments actif	225	
Dividendes reçus	11 464	26 569
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 224</b>	<b>15 211</b>
Augmentation de capital		
Actions propres et autres flux	1 604	(30)
Emission d'emprunts	10 000	15 000
Remboursement d'emprunts	(32 154)	(37 892)
Flux de financement sur dettes diverses (aug)	(2 511)	(1 100)
Flux de financement sur dettes diverses (Dim)	1 100	1 659
Variation des titres négociables à court terme	33 000	32 500
Comptes courants	10 224	47 894
Dividendes versés	(6 671)	(6 136)
Intérêts payés	(9 681)	(13 314)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>4 911</b>	<b>38 581</b>
Trésorerie à l'ouverture	68 075	(793)
Trésorerie à la clôture	88 943	68 075
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>20 868</b>	<b>68 868</b>

# ANNEXES

## I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### Contrôle URSSAF :

Dans le cadre du contrôle URSSAF de la société LNA SANTE portant sur les exercices 2022 et 2023, la première lettre d'observation des contrôleurs adressée le 05 novembre 2025, redressait la société sur un rappel de ses cotisations, contributions et taxes obligatoires à hauteur de 399 milliers d'euros. A la suite des justifications complémentaires apportées par la société LNA SANTE, la seconde lettre d'observation adressée le 16 février 2026 atteste une diminution de ce redressement pour le porter à 136 milliers d'euros.

La société LNA SANTE va poursuivre la contestation de ce redressement devant la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF.

### Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société LNA SANTE a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ; à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
  - \* les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
  - \* les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt ;
- la création et la modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025 :

<b>Rubriques selon nouveau règlement ANC n°2022-06</b>		Transfert de charges	Produits de cession d'immobilisations corporelles	VNC des immobilisations corporelles cédées	Pénalités amendes	Amortissement frais d'émission d'emprunt	Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes courants	<b>Rubriques selon règles antérieures</b>
<b>(En milliers d'euros)</b>								
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 790	157						1 947
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20		(20)					-
Autres produits	69	(69)						1
Salaires	(16 221)	(157)						(16 378)
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(1 344)					(451)		(1 795)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(3)			3				-
Autres charges	(98)				4			(94)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 801)</b>	<b>(69)</b>	<b>(20)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>(451)</b>		<b>(2 333)</b>
Reprises sur dépréciations et provisions							(4 069)	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(18 728)					451	5 606	(12 671)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(3 767)</b>					451	1 537	<b>(1 779)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>(5 568)</b>	<b>(69)</b>	<b>(20)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>1 537</b>	<b>(4 113)</b>
Produits exceptionnels	342	69	20				4 069	4 500
Charges exceptionnelles	(47)			(3)	(4)		(5 606)	(5 661)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>294</b>	<b>69</b>	<b>20</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>		<b>(1 537)</b>	<b>(1 161)</b>

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. *Principes généraux*

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2. *Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues*

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis dès leur date de mise en service, en mode linéaire sur une durée d'un an, à l'exception de l'ERP amorti sur une durée de 5 ans.

La SA LNA Santé comptabilise les frais de développement internes liés à l'implantation d'un système informatique intégré en immobilisation incorporelles puisque la société peut démontrer :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service,
- Sa capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser l'immobilisation incorporelle,
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable

Aucun frais de développement interne n'a été activé à la clôture du 31/12/2025.

#### 2.2 **Immobilisations corporelles**

Les règlements relatifs à la définition, l'évaluation, la comptabilisation et la dépréciation des actifs, ont été appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans la société selon la méthode rétrospective.

Dans le cadre de l'application de ces règlements, les règles mises en place au cours de l'exercice 2005 perdurent à savoir :

- les immobilisations acquises font l'objet de décomposition dès lors que celle-ci s'avère significative. En revanche, les actifs dont les éléments constitutifs sont exploités de façon indissociable ne sont pas décomposés et donnent lieu à un seul plan d'amortissement.
- Les amortissements sont calculés selon la durée d'utilisation des biens et des composants lorsqu'ils sont dissociés.

Au titre de l'exercice 2025, aucun changement de plan d'amortissement n'a été constaté, de même la société n'a procédé à aucune reconsidération des décompositions effectuées en 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation à savoir :

Installations techniques	5 ans/10 ans
Matériel de transport	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans/5 ans
Mobilier	10 ans

### 2.3 Participations, titres immobilisés et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au prix d'acquisition ou à la valeur d'apport. Les frais d'acquisition sont enregistrés en charges et retraités fiscalement sur une durée de cinq ans.

Les autres immobilisations financières intègrent les malis de fusion affectés à des titres de participations.

Lorsque la valeur brute comptable des titres et des malis de fusion qui leur sont affectés, est supérieure à leur valeur d'utilité, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par la direction générale du groupe, sur la base de l'actif net réévalué de la société détenue. La réévaluation de l'actif net de la société détenue correspond à l'actif net comptable de la société corrigée des plus values latentes estimée de ses actifs déterminés sur la base :

- soit de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont générés par l'exploitation ;
- soit d'un multiple de chiffre d'affaires selon l'affectation aux secteurs opérationnels : Médico-Social France, International Métier et Sanitaire France ;
- soit de la valeur éventuelle de réalisation.

Le cas échéant, les créances rattachées font également l'objet d'une dépréciation sur la base des mêmes modalités d'évaluation, ainsi que les comptes courants correspondant à des avances consenties aux filiales détenues.

Au 31 décembre 2025, la SA LNA Santé a comptabilisé une dépréciation sur titres à hauteur de 12 650 milliers ce qui porte le montant total des provisions pour dépréciation des titres à 22 484 milliers d'euros. Elle a également procédé à la comptabilisation d'une dépréciation des comptes courants pour un montant de 5 606 milliers d'euros et d'une reprise de dépréciation des comptes courants pour un montant de 4 069 milliers d'euros, portant le montant total à 8 585 milliers d'euros.

### 2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont, le cas échéant, dépréciées lorsque la valeur estimée d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Au 31 décembre 2025, la SA LNA Santé n'a pas comptabilisé de dépréciation ni de reprise de dépréciation des créances clients complémentaires à l'exercice 2024, son montant se porte à hauteur de 47 milliers d'euros.

## 2.5 Actions propres

LNA Santé comptabilise les actions propres selon leur affectation, déterminée et validée par le conseil d'administration.

Les actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et évaluées à leur valeur historique à la date de leur rachat selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les actions propres destinées à être annulées en vue d'une réduction de capital sont comptabilisées dans les autres immobilisations financières et sont évaluées à leur valeur historique à la date de leur rachat. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune dépréciation.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en autres immobilisations financières et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché (cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable. La trésorerie mise à disposition de l'intermédiaire pour le contrat de liquidité est comptabilisée dans les autres créances immobilisées au sein des immobilisations financières.

Au 31 décembre 2025, les actions propres au titre du contrat de liquidité présentent une valeur nette comptable de 878 945 euros.

Les produits et charges générés par les achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en résultat financier.

Au 31 décembre 2025, les actions auto-détenues par la Société se répartissent de la manière suivante :

Affectation des actions	Nombre d'actions	Valeur Nette Comptable (en euros)
Plans d'attribution gratuite	114 686	3 339 656
Annulation	302 052	8 923 173
Contrat de liquidité	35 869	878 945

Si les actions en voie d'annulation avaient été évaluées à la clôture au cours moyen du dernier mois de l'exercice, une dépréciation de 1 801 938 euros aurait été constatée au 31 décembre 2025.

## 2.6 Provisions

- Pour risques

La société constate une provision lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, que la perte ou le passif en découlant est probable et qu'elle peut être raisonnablement évaluée. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions pour litiges sociaux sont évaluées par la direction des ressources humaines en fonction des risques encourus par la société et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Au 31 décembre 2025, la SA LNA Santé a constaté une dotation aux provisions pour risques à hauteur de 1 649 milliers d'euros, ainsi qu'une reprise sur provision pour risques à hauteur de 1 994 milliers d'euros, portant le montant total des provisions pour risques à 3 999 milliers d'euros.

- Réglementées

Il s'agit de l'amortissement dérogatoire lié à l'ensemble des projets informatiques. La durée d'amortissement fiscal pratiquée est d'un an.

### 2.7 Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les coûts d'émissions d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'obligation en charges à répartir.

#### 2.7.1 – Titres négociables à court terme (NEU CP)

Les titres négociables à court terme sont émis par la SA LNA Santé auprès de cinq agents placeurs, en fonction des demandes d'investisseurs sur le marché monétaire, pour des durées variables (entre 1 et 12 mois).

La rémunération est basée sur la base d'un taux Euribor et d'une marge liée à la maturité du placement.

Les titres négociables ont pour objectif le financement des encours de travaux et actifs immobiliers destinés à être cédés.

Au 31 décembre 2025, l'encours était de 71 millions d'euros contre 38 millions l'année dernière.

#### 2.7.2 - Crédit syndiqué

Le crédit syndiqué a été mis en place le 30 juin 2021 auprès de 12 partenaires bancaires.

Le crédit syndiqué est constitué de deux tranches :

- Une ligne de crédit renouvelable (RCF) de 265 millions d'euros dont la date d'échéance initiale était le 30 juin 2026 avec deux options d'extension d'un an chacune. Les 2 options d'extension ont été exercées et acceptées par les prêteurs en 2022 et 2023 : la date d'échéance est désormais le 30 juin 2028. Cette ligne finance les opérations d'acquisitions et couvre le programme d'émission de NEU CP contre le risque de liquidité. Les tirages sont effectués en fonction des besoins pour une durée déterminée (1 mois, 3 mois ou 6 mois). Au 31 décembre 2025, cette ligne est tirée à hauteur de 134 millions d'euros.
- Un Prêt à Terme de 75 millions d'euros à échéance 30 juin 2027 amortit progressivement depuis juin 2023 : son encours au 31 décembre 2025 est de 34.5 millions d'euros.

## 2.7.3 - Dette obligataire Euro PP

Au 31 décembre 2025, la SA LNA Santé a une souche obligataire au format non coté Euro PP de 90 millions d'euros dont 45 millions d'euros à échéance le 19 juillet 2028 portant un coupon de 2,80% et 45 millions d'euros à échéance le 19 juillet 2029 portant un coupon de 3%. Cette souche finance les autorisations d'exploiter des établissements une fois restructurés.

## 2.7.4 – Emprunt amortissable

La société a souscrit trois nouveaux emprunts pour un montant total de 10 millions d'euros en décembre 2025 pour une durée de 7 ans, dont les premières échéances de remboursement auront lieu en mars 2026. Ces emprunts financent en partie les investissements du groupe.

## 2.8 - Instruments financiers dérivés

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié à sa dette financière à taux variable, la société utilise des instruments financiers dérivés d'échange de taux d'intérêt (swaps et caps).

L'objectif de ces transactions est de transformer le taux variable de la dette en taux fixe et d'encadrer le risque de taux en fonction des anticipations de leur évolution. Cette politique, suivie de manière dynamique, peut donner lieu, en cours d'exercice, en fonction de l'évolution des taux de marchés, à des ajustements dans les positions de couverture.

La société applique le règlement n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Au 31 décembre 2025, la société n'a pas de dérivés de taux qualifiés de positions ouvertes isolées.

Les instruments dérivés de taux de la société s'analysent ainsi :

En milliers euros	Montant couvert au 31/12/2025	Echéancier			Valeur de marché au 31/12/2025
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Dérivés qualifiés de couverture	197 643	18 214	178 000	1 429	(612)
Positions ouvertes isolées					
Dérivés de taux	197 643	18 214	178 000	1 429	(612)

## 2.9 **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation des mandats de gestion et de redevance de marque aux sociétés d'exploitation, de mandats d'assistance technique immobilière et également de facturation de frais et de locations immobilières.

## 2.10 **Résultat financier**

La société détient les titres de sociétés en nom collectif ayant pour objet principalement de la promotion immobilière. Les résultats de ces sociétés sont comptabilisés en résultat financier sur le même exercice que celui de constatation des produits et des charges d'activité immobilière.

Conformément au règlement ANC n°2022-06, depuis le 1er janvier 2025, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt entre dans le résultat financier. Elle apparaissait sur les exercices précédents, avant l'application de ce nouveau règlement, en résultat d'exploitation.

## 2.11 **Résultat exceptionnel**

Conformément au règlement ANC n°2022-06, depuis le 1er janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ainsi que les écritures d'origine fiscale.

Lors de l'exercice 2025, il a été comptabilisé 47 milliers d'euros de charges exceptionnelles liées à la comptabilisation des dotations aux amortissements dérogatoires et 342 milliers d'euros de produits exceptionnels liés à la comptabilisation des reprises aux amortissements dérogatoires pour 138 milliers d'euros et à la reprise de provisions pour risques exceptionnels à hauteur de 204 milliers d'euros.

## 2.12 **Impôt société et intégration fiscale**

La société LNA Santé est la société mère d'un périmètre de 50 sociétés membres au 31 décembre 2025. A ce titre chaque société membre comptabilise l'impôt société selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice, la société membre dont le résultat fiscal serait déficitaire ne serait titulaire à raison de cette situation d'aucune créance sur la société SA LNA Santé. En revanche, la société SA LNA Santé comptabilise une créance d'impôt liée à ces déficits. Au 31 décembre 2025, la créance de la société SA LNA Santé à l'égard des membres s'élève à 11 367 milliers d'euros.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, non liées aux déficits et aux moins-values, restent acquises à la société SA LNA Santé.

L'impôt sur les sociétés s'élève à -1 188 milliers d'euros et se répartit ainsi :

- en propre : un produit d'impôt de -790 milliers d'euros et un crédit d'impôt de - 283 milliers d'euros correspondant à - 50 milliers d'euros de crédit d'impôt famille, - 104 milliers d'euros de crédit d'impôt mécénat et - 129 milliers d'euros de crédit d'impôt recherche,
- dans le groupe fiscal : charges d'impôt de 839 milliers d'euros et produits d'impôt sur les sociétés de - 983 milliers d'euros,
- la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 29 milliers d'euros.

### III. AUTRES INFORMATIONS

#### 1 Engagements de retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

L'évaluation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base des hypothèses suivantes :

Indicateurs	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3.79 %	3.16 %
Evolution des salaires	5 %	5 %
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Age de départ	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Modalités de départ	Volontaire	Volontaire

#### 2 Attribution gratuite d'actions

À la suite de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2022, le conseil d'administration a décidé la mise en place de trois plans d'attribution gratuite d'actions « Plans 2023-2025 » : l'un au profit des trois dirigeants, le second au profit des managers de la société et le dernier au profit des directions d'établissement de LNA Santé.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Plan au profit des trois dirigeants	Plan au profit des managers	Plan au profit des directions d'établissements
Nombre d'actions existantes pouvant être attribuées sur les trois ans du plan	45 000	40 000	60 000
Conditions de présence	Période d'acquisition de 2 ans		
Conditions de performance	Croissance du chiffre d'affaires Exploitation du Groupe Marge nette d'Exploitation du Groupe Absentéisme au sein du Groupe		

Au 31 décembre 2025, 60 395 actions sont attribuées, acquises ou en cours d'acquisition et non encore versées sur les plans 2024-2025, dont 34 396 actions au titre de l'attribution 2024 et 25 999 au titre de l'attribution 2025, sur la base de la probabilité d'atteinte des critères sur chaque exercice et de la probabilité de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans.

Ces 60 395 actions sont valorisées à la clôture à leur valeur historique pour 1 759 milliers d'euros et sont présentées en valeurs mobilières de placement, correspondant aux actions affectées à des plans déterminés. La valeur retenue pour l'assiette de la contribution patronale spécifique est de 1 480 milliers d'euros (valorisation au cours de clôture).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les 32 564 actions attribuées au titre de 2023 ont été versées aux salariés, pour une valeur de 1 594 milliers d'euros.

Les actions attribuées aux salariés des filiales de la SA LNA Santé font l'objet d'une convention de refacturation à ces dernières. Les charges faisant l'objet de la refacturation correspondent à la valeur d'acquisition des actions attribuées. Ainsi, pour les actions refacturées, un produit à recevoir du même montant que la provision pour charges est constatée à la clôture.

Le passif enregistré en provisions pour charges à la clôture, constitutif de la valeur des actions et de la contribution patronale spécifique, s'élève à 1 711 milliers d'euros. Le produit à recevoir constaté à la clôture, représentatif de la valeur historique des actions attribuées aux bénéficiaires des filiales de la SA LNA Santé, s'élève à 553 milliers d'euros.

### 3 Consolidation

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés		
La société SA LNA Santé est la société mère consolidante du groupe LNA Santé.	Nom	LNA SANTE
	Siège	7 Boulevard Auguste Priou 44120 Vertou
	N° d'identification si entité française	La société est inscrite au RCS sous le numéro 388 359 531
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Sur le site internet : <a href="http://www.lna-sante.com">http://www.lna-sante.com</a>

### 4 Crédits Impôts

(Montant en milliers d'euros)

Crédit d'impôt recherche	129
Crédit d'impôt famille	50
Crédit d'impôt mécénat	104
<b>Total Crédits d'impôts</b>	<b>283</b>

Les projets valorisés par le crédit d'impôt recherche portent sur :

- Développement d'approches innovantes de prise en soin pour la définition de nouveaux cadres de vie en faveur des « EHPAD de demain »
- Développement de nouveaux parcours et alternatives thérapeutiques en SMR
- Développement de nouveaux parcours et alternatives thérapeutiques en HAD
- Etude globale de la maîtrise des risques professionnels du personnel soignant
- Nouveau modèle socio-économique organisationnel à destination des établissements de santé

## Principaux postes du bilan et du compte de résultat

### Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2025
Autres postes d'immobilisation incorporelles	12 265 363	1 860 135		13 867	14 111 631
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>12 265 363</b>	<b>1 860 135</b>		<b>13 867</b>	<b>14 111 631</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	642 051	112 811			764 862
Installations techniques, matériels et outillages	116 236	71 787			188 023
Matériel de transport	47 252	24 684		16 738	55 197
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 925 657	217 941		587 281	3556 317
Autres	12 591				12 591
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>4 743 786</b>	<b>437 225</b>		<b>604 020</b>	<b>4 576 991</b>
Autres participations	543 225 092	38 360 877		32 343 323	549 242 646
Prêt et autres immobilisations financières	28 320 510	151 561		260 166	28 211 905
<b>Total 3 Financières</b>	<b>571 545 602</b>	<b>38 512 438</b>		<b>32 603 489</b>	<b>577 454 551</b>
Acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>588 554 751</b>	<b>40 809 798</b>		<b>33 221 376</b>	<b>596 143 173</b>

## Etat des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles	9 210 807	979 570	13 867	10 176 510
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>9 210 807</b>	<b>979 570</b>	<b>13 867</b>	<b>10 176 510</b>
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	556 027	19 367		575 394
Installations techniques, matériels et outillages	78 594	12 846		91 440
Matériel de transport	40 316	9 560	16 738	33 137
Matériel de bureau informatique, mobilier	3 229 310	319 774	583 823	2 965 261
Autres	8 107	2 521		10 628
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>3 912 354</b>	<b>364 070</b>	<b>600 562</b>	<b>3 675 861</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 123 160</b>	<b>1 343 641</b>	<b>614 429</b>	<b>13 852 371</b>

## Charges à répartir

Chiffres exprimés en euros	31/12/2024	Augmentations	Dotations	31/12/2025
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 526 720		450 997	1 075 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 526 720</b>		<b>450 997</b>	<b>1 075 723</b>

## Provisions et dépréciations

Chiffres exprimés en euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres périmètres (TUP)	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	298 234	47 358	138 161		207 431
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>298 234</b>	<b>47 358</b>	<b>138 161</b>		<b>207 431</b>
Autres provisions pour risques	2 685 620	1 539 361	1 689 537		2 535 443
Provision pour litiges	109 282	109 174	100 445		118 011
Provisions pour charges sociales fiscales sur congés payer	1 549 232		203 570		1 345 662
<b>TOTAL</b>	<b>4 344 134</b>	<b>1 648 535</b>	<b>1 993 552</b>		<b>3 999 116</b>
Dépréciations titres de participations	9 833 500	12 671 488			22 504 988
Dépréciations autres immobilisations financières					
Dépréciations comptes clients	46 681				46 681
Autres dépréciations	7 048 335	5 606 000	4 069 080		8 585 255
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>16 928 516</b>	<b>18 277 488</b>	<b>4 069 080</b>		<b>31 136 923</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 570 884</b>	<b>19 973 381</b>	<b>6 200 793</b>		<b>35 343 471</b>

Les reprises de provisions pour risques et charges ont été utilisées à hauteur de 1 790 milliers d'euros et non utilisées à hauteur de 203 milliers d'euros.

Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>312 573 165</b>	<b>26 606 995</b>	<b>285 966 170</b>
Créances rattachées à des participations	312 183 068	26 470 995	285 712 073
Prêts			
Autres immobilisations financières	390 097	136 000	254 097
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>219 722 660</b>	<b>219 722 660</b>	
Clients	16 214 416	16 214 416	
Personnel et comptes rattachés	6 221	6 221	
Organismes sociaux	13 342	13 342	
Etat : impôts et taxes diverses	1 339 931	1 339 931	
Groupe et associés	198 876 152	198 876 152	
Débiteurs divers	1 004 319	1 004 319	
Charges constatées d'avance	2 268 279	2 268 279	
<b>TOTAL</b>	<b>532 295 825</b>	<b>246 329 655</b>	<b>285 966 170</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

**Etats des échéances des dettes**

Chiffres exprimés en euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	91 192 072	1 192 072	90 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	404 854	404 854		
à plus d'1 an à l'origine	204 903 867	33 171 668	166 732 143	5 000 056
Emprunts et dettes financières divers	71 221 645	71 221 645		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 995 276	5 995 276		
Personnel et comptes rattachés	2 380 185	2 380 185		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 557 449	2 557 449		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 320 163	2 320 163		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	262 597	262 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	688 220	688 220		
Groupe et associés	232 143 747	232 143 747		
Autres dettes	11 393 947	706 400	10 687 547	
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	66 385	66 385		
<b>TOTAL</b>	<b>625 530 410</b>	<b>353 110 664</b>	<b>267 419 690</b>	<b>5 000 056</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	43 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 154 229			

## Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Emprunts et dettes financières	1 220 883	1 212 707	8 176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 149 287	2 591 672	557 615
Dettes fiscales et sociales	3 421 357	3 087 245	334 112
Intérêts courus sur découvert	50 155	8 274	41 881
Intérêts courus sur compte courant groupe		5 426 040	(5 426 040)
<b>TOTAL</b>	<b>7 841 681</b>	<b>12 325 938</b>	<b>(4 484 256)</b>

## Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Créances rattachées à des participations	6 492 765	8 432 964	(1 940 199)
Clients – Factures à établir	73 140	91 290	(18 150)
Fournisseurs – Avoir à recevoir	2 405	19 653	(17 248)
Autres créances	592 067	852 841	(260 774)
Intérêts courus sur compte courant		3 621 061	(3 621 061)
Intérêts courus sur CAT, compte rémunéré, retenue de garantie	372 034	787 258	(415 224)
<b>TOTAL</b>	<b>7 532 412</b>	<b>13 805 067</b>	<b>(6 272 655)</b>

## Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sous-traitance	10 110	17 737	(7 627)
Hébergement informatique	682 476	1 260 372	(577 896)
Maintenance	648 006	473 359	174 647
Publicité	22 830	44 851	(22 022)
Honoraires	21 997	17 247	4 750
Frais de recrutement	22 457	27 896	(5 439)
Intérêts sur emprunts et autres dettes	750 899	144 914	605 986
Autres	109 505	27 427	82 078
<b>TOTAL</b>	<b>2 268 279</b>	<b>2 013 803</b>	<b>254 476</b>

## Composition du capital social

Titres par catégories	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actions ordinaires	4 564 070	4 961 447	(397 377)
Actions sans droit de vote	452 607	484 377	(31 770)
Actions à droit de vote double	5 692 739	5 263 592	429 147
Nombre d'actions total	10 709 416	10 709 416	

Valeur nominale en euros de l'action : 2,00

## Variation des capitaux propres

Exprimé en euros

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		246 552 221
Distributions sur résultats antérieurs		(6 671 058)
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		239 881 163
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	138 161	47 358
Autres variations		
Résultat de l'exercice	4 661 015	
<b>SOLDE</b>		<b>(4 751 818)</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		<b>235 129 344</b>

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Exprimé en euros

	Chiffre d'affaires			Total 31/12/2024	Var.
	France	Export	Total 31/12/2025		
Mandats de gestion et redevances de marque	37 423 185	565 289	37 988 474	36 534 613	4.0%
Contrats assistance maitrise d'ouvrage	1 019 997	45 000	1 064 997	1 285 375	-17.1%
Locations immobilières	8 695 972		8 695 972	8 412 485	3.4%
Produits divers	7 343 249	200 916	7 544 165	6 471 055	16.6%
<b>Total</b>	<b>54 482 403</b>	<b>811 204</b>	<b>55 293 608</b>	<b>52 703 528</b>	<b>4.7%</b>

## Transfert de charges

L'application du règlement ANC n°2022-06 supprime la technique du transfert de charge. Les impacts liés à ce changement sont les suivants :

Nature	31/12/2025 (Règlement ANC n°2022-06)		31/12/2024 (Ancien règlement)	
	Rubrique	Montant	Rubrique	Montant
Prévoyance salariés	Salaires	(23 557)	Transfert de charge exploitation	26 255
Avantage en nature	Salaires	(133 564)	Transfert de charge exploitation	124 827
Formations salariés	Autres achats et charges externes	-	Transfert de charge exploitation	6 900
Sinistres véhicules et mobiliers	Autres produits	(68 502)	Transfert de charge exceptionnel	9 247
<b>Total</b>		<b>225 623</b>		<b>167 229</b>

## Résultat financier

L'application du règlement ANC n°2022-06 introduit, à compter de l'exercice 2025, la comptabilisation de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt en résultat financier. Cette dotation correspond à un montant de 450 997 euros sur 2025.

En 2024, selon l'ancienne réglementation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt apparaissait en résultat d'exploitation. Son montant pour l'exercice 2024 était de 450 997 euros également.

L'application du règlement ANC n°2022-06 introduisant une nouvelle définition du résultat exceptionnel (cf paragraphes « résultat exceptionnel ») à compter de l'exercice 2025, les dotations (et les reprises) aux provisions pour dépréciations des comptes courants ne correspondant plus à cette nouvelle définition, ont été reclassés en résultat financier. Les impacts liés à ce changement sont les suivants :

Nature	31/12/2025 (Règlement ANC n°2022-06)		31/12/2024 (Ancien règlement)	
	Rubrique	Montant	Rubrique	Montant
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes courants	Charges financières	5 606 000	Charges exceptionnelles	3 179 847
Reprises aux provisions pour dépréciations des comptes courants	Produits financiers	4 069 080	Produits exceptionnels	5 511 103

Le résultat financier de l'exercice 2025 s'élève à -3 767 374 euros et s'analyse de la façon suivante :

Exprimé en euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>30 098 482</b>	<b>44 089 775</b>
Dividendes	11 464 189	26 568 515
Revenus sur prêts intragroupe	1 203 903	982 122
Produits financiers sur comptes courants	9 613 634	13 137 373
Autres intérêts et produits assimilés	1 015 168	1 992 904
Résultat (produits) des foncières	2 732 508	1 207 187
Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes courants	4 069 080	
Différences positives de change		20
Reprises sur provisions pour dépréciations des titres		201 653
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>33 865 856</b>	<b>22 174 429</b>
Intérêts sur dettes bancaires et autres dettes	10 165 983	13 619 672
Charges financières sur comptes courants	4 418 148	5 429 407
Charges nettes sur instruments financiers	(679 848)	(3 598 169)
Résultat (charges) des foncières	221 646	107 556
Pertes sur des créances liées à des participations	1 000 000	9 967
Autres charges financières	11 441	133 496
Dotations aux amortissements sur frais d'émission d'emprunt	450 997	
Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	12 671 488	6 472 500
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes courants	5 606 000	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(3 767 374)</b>	<b>21 915 346</b>

## Résultat exceptionnel

L'application du règlement ANC n°2022-06 introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 294 373 euros et s'analyse de la façon suivante :

Exprimé en euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>341 731</b>	<b>5 724 610</b>
Cessions immobilisations incorporelles		24 000
Cessions immobilisations corporelles		
Cessions immobilisations financières		
Reprises amortissements dérogatoires	138 161	179 098
Reprises provisions risques et charges exceptionnelles	203 570	
Reprises dépréciations exceptionnelles sur comptes courants		5 511 103
Transfert de charges exceptionnelles		9 247
Produits exceptionnels sur opération de gestion		1 162
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>47 358</b>	<b>4 809 178</b>
VNC immobilisations incorporelles		13 191
VNC immobilisations corporelles		
VNC Immobilisations financières		
Malis rachat d'actions propres		
Autres charges exceptionnelles		11 301
Dotations aux amortissements dérogatoires	47 358	55 607
Dotations provisions risques exceptionnels		1 549 232
Dotations dépréciations exceptionnelles sur comptes courants		3 179 847
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>294 373</b>	<b>915 432</b>

Les dotations aux amortissements dérogatoires pour 47 358 euros et les reprises aux amortissements dérogatoires pour 138 161 euros sont des écritures comptables d'origine purement fiscale.

La reprise de provision pour risques et charges exceptionnelles de 203 570 euros correspond à un produit lié à un événement majeur et inhabituel. Au 31/12/2024, la société LNA SANTE avait constaté une provision pour risques et charges exceptionnelles à hauteur de 1 549 232 euros correspond à une indemnité à verser dans le cadre de l'absence de déménagement de l'activité du site Nantais, selon les dispositions du pacte d'associé. A la clôture, il est constaté un ajustement de cette provision au regard des critères associés au risque.

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en euros

Répartition	Résultat avant impôt 2025	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(5 568 256)	(1 140 336)	(4 427 919)
Résultat exceptionnel à court terme	294 373	73 593	220 780
Participation des salariés	(574 767)	(120 892)	(453 875)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>(5 848 650)</b>	<b>(1 187 635)</b>	<b>(4 661 015)</b>

## Situation fiscale différée et latente

Rubriques Exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024
<b>IMPOT DU SUR :</b>		
Provisions réglementées :		
Provisions pour hausse de prix		
Provisions pour fluctuation des cours		
Provisions pour investissements		
Amortissements dérogatoires	51 858	74 559
Subventions d'investissement		
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>51 858</b>	<b>74 559</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Congés payés		
Participation des salariés	74 362	51 563
Autres	14 413	12 848
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres		
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>88 775</b>	<b>64 411</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(36 917)</b>	<b>10 148</b>
<b>IMPOT DU SUR :</b>		
Plus-values différées	4 499 632	4 499 632
Charges à répartir	(171 608)	(137 491)
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	<b>4 328 024</b>	<b>4 362 141</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

## Effectif moyen du personnel salarié

En 2025, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectifs moyens	31/12/2025	31/12/2024
Vertou - Boulevard Auguste Priou - Cadres	177	166
Vertou - Boulevard Auguste Priou - Non cadres	134	125
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>291</b>

## Rémunération des dirigeants

Exprimé en euros

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	581 675		581 675	

## Liste des filiales et des participations

INFORMATIONS FINANCIERES	Capitaux Propres	Quote Part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis	Dépréciation des comptes courants	Montants des engagements donnés	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			Brute	Nette						

1 - Filiales (détenues à plus de 50 % par la société)										
BIAGIS	571 033	100	7 500	7 500				620 172	159 132	60 000
INSTITUT DE READAPTATION DE ACHERES	(273 973)	100	16 729 005	13 199 005	1 302 411	(970 982)	24 000	20 608 815	(2 017 959)	
LNA RETRAITE	170 739 264	100	153 155 627	153 155 627	13 858 099		2 527 855	93 008 718	6 014 076	4 527 025
LNA ES	144 321 964	79	5 351 084	5 351 084	230 621 115		16 590 331	358 806 614	20 385 735	4 993 947
LNA BELGIQUE	(88 549)	100	9 542 260	9 542 260	370 000		2 600 000	1 085 221	(965 502)	
LNA INTERNATIONAL	12 063 277	100	23 757 500	12 062 500	5 098 649	(4 705 000)			(6 792 617)	
FONCIÈRE GNA	2 125 904	100	7 700	7 700	40 428 985			8 982 407	846 374	
LNA REAL ESTATE	(1 265 641)	100	5 319 750	2 250	21 327 967		7 060 000	600 567	(1 493 362)	
MF MAINVILLIERS 28	(33 418)	99	99	99	2 500 143			9 352	(33 518)	
MF AMIENS 80	(22 919)	99	99	99	2 486 706				(23 019)	
MF LISIEUX 14	100	99	99	99	623 075					
MF MARTIGUES 13	(3 686)	99	99	99	10 381				(3 786)	
MÉDICA SERRIS 77	73 377	99	99	99	3 426 034			4 245 933	73 277	
MF CAMELIAS 66	100	99	99	99	1 567 097					
MF RONCQ 59	(5 203)	99	7 425	7 425	7 683 912					
MEDICA FONCIERES GARCHES 92	(4 331)	99	230 326	1	6 515				(3 050)	
MÉDICA FONCIÈRE LA CELLE 78	100	99	99	99	1 572 899					
MF OPALE 69	(16 916)	99	99	99	23 318				(17 016)	
MÉDICA FONCIÈRE D'ÉPINAY	8 392 600	100	9 711 761	9 711 761				711 684	1 359 975	1 412 640
MF VILLERS 14	100	99	99	99	888 866			1 875		
MF CRIQUEBOEUF 14	100	99	99	99				1 175 122		
MF OPALE 13	(4 818)	99	99	99	11 944				(4 918)	
MF 11 NARBONNE	(21 818)	99	99	99	5 707 164				(21 918)	
MF MONTFORT 78	(14 045)	99	99	99					(14 145)	
MF OLONNE 85	(7 799)	99	99	99	2 565 619			244 589	(7 899)	
MF POITIERS 86	100	99	99	99	8 583 320					
MF HAD	1 052 048	99	99	99	9 615 774			6 036 241	1 051 948	
MF NANTES 44	(56 895)	99	99	99	133 341			216 578	(56 995)	
MF ENNERY 95	10 575	99	99	99	935 131			19 460	10 475	
MF LA SEYNE 83	(14 789)	99	99	99	26 022 226			166 667	(14 889)	
MF WASQUEHAL 59	(90)	99	99	99	7 960 872				(190)	
MF MEAUX 77	1 429 730	99	99	99	20 133 915			28 860 925	1 429 630	
MF GUERANDE 44	64 139	99	99	99	7 205 000			354 891	64 039	
LNA SERVICES	44 407	51	3 927	3 927	614 999			3 754 210	35 566	45 161
LNA TRAVAUX	(206 180)	100	410 000		300 792			910 361	(81 395)	
MF 49 LA PLESSE	100	99	99	99	1 769 509					
MF ALENCON 61	(94 809)	99	99	99	97 376				(94 909)	
MF GRANVILLE 50	100	99	99	99	4 702 533					
FONCIÈRE SSR IMB	(4 155)	99	99	99					(4 255)	
MF CHEZALIERE 44	(18 070)	99	99	99	19 980				(18 170)	
MF PESSAC 33	130 839	99	99	99	129 431			(30 000)	130 739	
IMMOBILIÈRE DE LA FONTENELLE	21 768	100	50 000		2 098 928		10 606 000	1 785 000	72 572	
MF 44	100	99	99	99	17 853 503					
MF SALON 13	(3 067)	99	99	99	79 621				(3 167)	
FIDEXI	2 570 443	70	7 398 400	7 398 400	1 039 332			10 860 221	148 851	
GRIBOUILL'AGE	818 184	69	489 668	33 668				366 198	119 343	
LNA ACHATS	1 919 142	100	1 000	1 000				4 927 838	482 545	170 000
LNA SOLUTIONS	(274 098)	100	7 500	7 500	296 286	(293 000)			(213 396)	
VS LNA	(191 348)	50	100 000	100 000	3 549 720			2 011 690	(85 446)	
2 - Participations (10% à 50% du capital détenus par la société)										
LA CHÉZALIÈRE	1 445 615	20	266 249	266 249	210 000			6 476 927	466 791	101 112
LE CLOS CHAMPIROL	8 594 826	11	1 948 839	1 948 839	2 763 878			28 051 699	1 867 068	153 105
SCI SERRIS SARRIA (provisoire)	(825)	15	300	300					(2 825)	

## Parties liées

Les transactions et les soldes entre la société et les parties liées sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2025	2024
<b>Charges</b>		
Assistance technique et mandat de vente		
Autres charges	189	8
<b>Produits</b>		
Mandat d'assistance gestion	293	293
Autres produits	491	470
<b>Bilan</b>		
Clients	105	125
Comptes courants	5 281	5 318

## Engagements financiers

### Engagements donnés

Exprimé en euros

Engagements donnés	Total	Au profit de	
		Filiales	Autres
Cautions données sur montants initiaux des emprunts	10 054 076		10 054 076
Cautions données sur prêts promoteur	24 616 000		24 616 000
Cautions données aux propriétaires immobiliers pour le compte des filiales	10 294 614	10 203 364	91 250
Cautions bancaires à tiers	912 500		912 500
Cautions données aux banques pour le compte des filiales	2 600 000	2 600 000	
Cautions LNA Santé pour fournisseurs	2 599 000		2 599 000
Engagements contractuels pour acquisition immobilisations incorporelles	1 899 649		1 899 649
Engagements contractuels pour acquisition immobilisations corporelles			
Engagements contractuels pour acquisition immobilisations financières	396 800		396 800
Redevances de crédit bail			
Intérêts sur emprunts	25 498 775		25 498 775
Engagements en matière de pension	1 696 917		1 696 917
	<b>80 568 331</b>	<b>12 803 364</b>	<b>67 764 967</b>

### Engagements reçus

Exprimé en euros

Engagements reçus	Total	Au profit de	
		Filiales	Autres
Crédit Corporate – part RCF non utilisée	131 000 000		131 000 000
Cautions bancaires reçues, au profit de tiers	912 500		912 500
Cautions bancaires reçues, au profit des propriétaires immobiliers	91 250		91 250
Engagements contractuels reçus pour ventes d'immobilisations	5 547 000		5 547 000
	<b>137 550 750</b>		<b>137 550 750</b>

## Engagements de crédit-bail

Les contrats de crédit-bail de la société LNA Santé se sont arrêtés au courant de l'exercice 2025. Au 31/12/2025, il n'y a donc plus d'engagement de crédit-bail sur la société.

